



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 18 Octobre 2023, à 20h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 25 Août 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjointes », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE et Jean-Philippe COURCELLE « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Monsieur Gérard VILLETTE qui donne pouvoir à Patrick MIGAYRON et Monsieur Guillaume CHEVALIER qui donne pouvoir à Madame Marie PETIT.

Début de la séance : 20h30

Secrétaire de séance : Madame Denise SOULAT.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2023 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 Août a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2023-0110	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification des commissions communales
-------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- De conserver la liste des commissions communales,
- De désigner au sein des commissions :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

INTITULE	COMPETENCES	ADJOINT(E) DELEGUE (E)	Nombre de Membres	COMPOSITION
1° Commission	Finances – Baux Communaux	Mme Denise SOULAT	8	1- Mme Denise SOULAT 2- Mme Catherine HUPPE 3- M. Patrick MIGAYRON 4- Mme Marie PETIT 5- M. Michel MATÉOS 6- Mme Michèle ROBERT 7- Mme Séverine DUCLOUX 8- M. Guillaume CHEVALIER
2° Commission	Gestion du personnel communal, du parc matériel et des équipements	Mme Denise SOULAT	8	1- Mme Denise SOULAT 2- Mme Catherine HUPPE 3- M. Patrick MIGAYRON 4- Mme Marie PETIT 5- M. Michel MATÉOS 6- M. Jean-Philippe COURCELLE 7- M. Gérard VILLETTE 8- M. Guillaume CHEVALIER
3° Commission	Communication- Site internet – Caquetoir – Réseaux sociaux	Mme Denise SOULAT	5	1- Mme Denise SOULAT 2- M. Patrick MIGAYRON 3- Mme Marie PETIT 4- Mme Michèle ROBERT 5- M. Gérard VILLETTE
4° Commission	Action sociale	Mme Denise SOULAT	4	1- Mme Denise SOULAT 2- Mme Catherine HUPPE 3- M. Patrick MIGAYRON 4- Mme Michèle ROBERT
5° Commission	Affaires scolaires – Restauration scolaire et Accueil de loisirs	Mme Catherine HUPPE	6	1- Mme Catherine HUPPE 2- Mme Marie PETIT 3- M. Michel MATEOS 4- Mme Michèle ROBERT 5- M. Christian LAROCHE 6- M. Jean-Philippe COURCELLE
6° Commission	Parcs et espaces verts	Mme Catherine HUPPE	6	1- Mme Catherine HUPPE 2- Mme Denise SOULAT 3- Mme Marie PETIT 4- Mme Michèle ROBERT 5- Mme Séverine DUCLOUX 6- M. Guillaume CHEVALIER



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

INTITULE	COMPETENCES	ADJOINT(E) DELEGUE (E)	Nombre de Membres	COMPOSITION
7° Commission	Chemins ruraux et gestion de la forêt	Mme Catherine HUPPE	6	1- Mme Catherine HUPPE 2- M. Patrick MIGAYRON 3- Mme Marie PETIT 4- M. Michel MATÉOS 5- M. Christian LAROCHE 6- M. Jean-Philippe COURCELLE
8° Commission	Urbanisme et Cimetière communal	Mme Catherine HUPPE	7	1- Mme Catherine HUPPE 2- Mme Denise SOULAT 3- M. Patrick MIGAYRON 4- M. Michel MATÉOS 5- Mme Séverine DUCLOUX 6- Mme Michèle ROBERT 7- M. Guillaume CHEVALIER
9° Commission	Travaux et voirie – Assainissement	M. Patrick MIGAYRON	8	1- M. Patrick MIGAYRON 2- Mme Denise SOULAT 3- Mme Catherine HUPPE 4- Mme Marie PETIT 5- M. Michel MATÉOS 6- M. Christian LAROCHE 7- M. Jean-Philippe COURCELLE 8- M. Guillaume CHEVALIER
10° Commission	Tourisme, culture et Patrimoine	M. Patrick MIGAYRON	8	1- M. Patrick MIGAYRON 2- Mme Catherine HUPPE 3- Mme Marie PETIT 4- M. Michel MATEOS 5- Mme Séverine DUCLOUX 6- M. Christian LAROCHE 7- M. Gérard VILLETTE 8- M. Guillaume CHEVALIER
11° Commission	Sport et jeunesse	Mme Marie PETIT	6	1- Mme Marie PETIT 2- Mme Catherine HUPPE 3- M. Patrick MIGAYRON 4- M. Michel MATEOS 5- Mme Séverine DUCLOUX 6- M. Christian LAROCHE



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

INTITULE	COMPETENCES	ADJOINT(E) DELEGUE (E)	Nombre de Membres	COMPOSITION
12° Commission	Manifestations et relations avec le milieu associatif	Mme Marie PETIT	6	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Marie PETIT 2. Mme Catherine HUPPE 3. M. Patrick MIGAYRON 4. M. Michel MATÉOS 5. Mme Séverine DUCLOUX 6. M. Christian LAROCHE

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-0111	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election de délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire BRINON - CLEMONT (SIVOS)
-------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- De ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après vote à main levée :

- ✓ Monsieur Christian LAROCHE, Conseiller municipal, a été désigné à la majorité absolue, 3^{ème} délégué titulaire au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Brinon - Clémont.
- ✓ Madame Michèle ROBERT, Conseillère Municipale, a été désignée à la majorité absolue, 2^{ème} déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Brinon - Clémont.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-0112	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election d'un délégué suppléant au SIVOM Sologne Pays Fort
-------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après vote à main levée :

- ✓ Madame Marie PETIT, 4^{ème} adjointe au Maire, a été désignée à la majorité absolue, déléguée suppléante au SIVOM Sologne Pays Fort.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0113	ADMINISTRATION GÉNÉRALE– Dénomination des voies communales
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter les dénominations attribuées à l'ensemble des voies communales comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,
- De retenir la numérotation métrique sur l'extérieur de l'agglomération de la commune,
- De préciser que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget primitif 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Annexe de la Délibération N°2023-0113
Objet : Dénomination des voies

Dénomination
Chemin des Bruyères
Route de Lamotte
Route de Clémont
Route de Chaon
Route d'Isdes
Route de Pierrefitte
Route du Chêne
Route des Alicourts
Route de la Boute
Route du Guimer
Route de Sainte Montaine
Route des Bordes
Chemin des Nérots
Route du Vivier
Chemin de la Comète
Chemin du Maroc
Chemin de la Boulinière
Chemin de Framet
Chemin des Clouzioux



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Chemin de la Bergerie
Chemin de la Riffaudière
Chemin de Fahy
Chemin de la Thomelle
Chemin de Glatigny
Chemin des Bouffards
Route de la Césarine
Chemin des Gimonets
Chemin de la Cloche
Chemin de Grandvaux
Chemin de Pierragy
Chemin du Limon
Chemin du Briou
Chemin de Mibertrand
Chemin des Châtaigniers
Chemin de l'Etoile
Chemin de la Landelle
Impasse du Pain Tendre
Chemin de la Baronnière
Chemin des Réaux
Impasse du Rond
Chemin des Bois
Chemin des Buissons
Chemin de la Buissonnière
Chemin de Bois Baudet
Chemin des Brosses
Chemin de la Brunetière
Chemin de Moulin Neuf
Chemin de Mille-Oiseaux



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0114	FINANCES – Achat d’un tracteur et chargeur - Reprise de l’ancien tracteur
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D’accepter l’achat d’un tracteur et d’un chargeur, ainsi que la reprise de l’ancien tracteur,
- D’approuver le Dossier de Consultation des Entreprises,
- De charger Monsieur le Maire de lancer la consultation en MAPA (Marché à Procédure Adaptée) selon les conditions énumérées ci-dessous :

La publicité sera faite par affichage et sur le site de la Commune, mais également sur la plateforme en ligne de profil acheteur du Gip récia : <https://webmarche.solaere.recia.fr>, à compter du 30 Octobre 2023 jusqu’au 30 Novembre 2023 à 12h00.

- De dire que les crédits seront inscrits au Budget communal 2024,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

N°2023-0115	FINANCES – Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes – Comice Agricole 2023
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- De verser une subvention exceptionnelle de 800 € au Comité des Fêtes afin de régler les frais occasionnés pour la confection du char de la Commune lors du Comice agricole du 9 et 10 septembre 2023.
- De préciser que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget primitif 2023,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

N°2023-0116	FINANCES – Noël du personnel communal
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D’accepter la proposition de Monsieur le Maire d’attribuer au personnel communal une carte cadeau pour les fêtes de Noël, d’un montant de 150 € / agent, en remerciement du travail accompli au cours de l’année au sein de la collectivité, et selon les conditions énumérées ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits tous les ans au budget.

⇒ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants (11 Voix POUR et 1 ABSTENSION : Guillaume CHEVALIER)**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0117

RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion du Cher (CDG18)

Le conseil municipal a décidé :

- D'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER aux conditions fixées par la délibération annuelle relative aux tarifs des prestations proposées par le Centre de Gestion et fixées à la date de la délibération à :
 - 400 euros par médiation pour les collectivités affiliées ;
 - 500 euros pour les collectivités non affiliées.

Si le temps passé pour la préparation, les entretiens individuels avec les parties et les réunions plénières a duré plus de 8 heures, le CDG18 pourra appliquer un coût horaire supplémentaire de 50 euros de l'heure.

- De prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité devant le juge administratif, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 18 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-0118

RESSOURCES HUMAINES – Organisation du temps de travail

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter la proposition de Monsieur suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 Octobre 2023.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-0119

RESSOURCES HUMAINES – Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P)

Le conseil municipal a décidé :

- D'instaurer le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel selon les modalités définies dans la délibération, après avis favorable du Comité Social territorial en date du 9 Octobre 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-0120	RESSOURCES HUMAINES – Suppression d'un poste d'adjoint administratif suite à avancement de grade
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif à temps complet suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 Octobre 2023, à compter du 1^{er} Novembre 2023 ;
- De modifier le tableau des effectifs de la collectivité ;
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, afférentes à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-0121	RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activités
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire de créer un poste nécessaire à l'accroissement temporaire d'activités pour le service technique suivant :
 - ⇒ Service Technique / Filière technique :
 - ✓ A compter du 1^{er} novembre 2023, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois :
 - Nombre de poste : 1
 - Grade : Adjoint Technique – 3^{ème} échelon – échelle C1 - IB 370- IM 363 valeur au 01/07/2023.
 - Temps de travail : 35 heures.
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dans les conditions fixées par l'article L 332-23.1 du Code Général de la Fonction Publique, pour le poste défini ci-dessus ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;
- De dire que le tableau des effectifs de la Commune sera modifié ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0122

RESSOURCES HUMAINES – Délibération de principe autorisant le recrutement d’agents contractuels pour remplacer temporairement des fonctionnaires indisponibles sur le fondement de l’article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique

Le conseil municipal a décidé :

- D’autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l’article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- De charger Monsieur le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu’ils détiennent.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

↪ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants**

N°2023-0123

RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des effectifs

Le conseil municipal a décidé :

- D’adopter le tableau des effectifs actualisé tel que présenté et arrêté à la date du 1^{er} Novembre 2023 ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget communal ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

↪ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 2023

Emplois permanents	Grade	Catégorie	Poste Ouvert	Poste Pourvu	Poste Vacant	Durée Hebdomadaire
Filière Administrative						
Secrétaire de Mairie	Attaché Territorial	A	1	1	0	35 H
Secrétaire de Mairie	Rédacteur Territorial Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	0	1	35 H
Assistant(e) administratif (ve) et financier (e)	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Assistant(e) administratif (ve)	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Filière Technique						
Responsable des services techniques	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	35 H
Agent(s) polyvalent(s) bâtiments, voiries et espaces verts	Adjoint Technique	C	4	3	1	35 H
Agent(e) de restauration polyvalente	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Agent (e) de services polyvalent (e)	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1	0	35 H
Filière Médico-Sociale						
Agent(e) des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Filière Culturelle						
Agent(e) de bibliothèque polyvalente	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Total			13	11	2	



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Agents non titulaires (Emploi non permanent)	Catégorie	Poste ouvert	Durée Hebdomadaire	Motif du contrat
<u>Filière Technique :</u> Adjoint technique - Agent (e) polyvalent (e) des services techniques - <i>A partir du 1^{er} novembre 2023 – Durée 12 Mois sur une période de 18 mois.</i>	C	1	35 H	(article L332-23.1 du CGFP-) – Accroissement temporaire d'activités
TOTAL		1		

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Date d'affichage en mairie : 19 Octobre 2023.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 19 Octobre 2023.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : Mme Denise SOULAT	